



République Française - Département de la Savoie

Arrondissement d'Albertville

Commune d'Aime-la-Plagne

Accusé de réception en préfecture  
073-200055762-20230330-DEL2023-031-DE  
Date de télétransmission : 07/04/2023  
Date de réception préfecture : 07/04/2023

### **Conseil Municipal du 30 mars 2023**

*L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.*

<b>Conseillers en exercice : 29</b>	<b>Présents : 24</b>	<b>Votants : 26</b>
<b>Présents :</b> Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Azélie Chenu - Hervé Chenu – Jean-Sylvain Costerg – Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon – Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - Charley Mingeon - Rose Paviet - André Pellicier - Laétitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet		
<b>Excusés :</b> Laurent Desbrini (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Robert Traissard (pouvoir à Jacques Duc)		
<b>Absents :</b> Franck Chenal - Marie Latapie - Marie-Pierre Rebrassé		
<b>Secrétaire de séance :</b> Anthony Destaing		
<b>Date de convocation :</b> 24 mars 2023		<b>Date de publication :</b> 07 avril 2023

### **Délibération n°2023-031 - Vote du budget primitif 2023 - lotissement de l'Adray**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2312-1 et R.2312-1,

**Vu** le Débat d'orientation budgétaire tenu le 9 mars 2023,

Le budget primitif retrace les autorisations de dépenses et recettes pour l'exercice.

Le budget primitif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de chaque année et transmis au représentant de l'Etat dans les quinze jours qui suivent son approbation.

Le budget primitif pour l'année 2023 est présenté aux membres du conseil municipal accompagné de tous les documents propres à justifier les propositions.

Après avoir pris connaissance, chapitre par chapitre du Budget primitif,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, adopte le budget primitif 2023 du Lotissement de l'Adray par chapitre, qui s'équilibre comme suit :**

#### **1) Section de fonctionnement :**

	Opération de l'exercice	Résultat reporté	Cumul section
Dépense (ou déficit)	432 414,00		432 414,00
Recettes (ou excédent)	291 016,66	141 397,34	432 414,00

**2) Section d'investissement :**

	Opération de l'exercice	Résultat reporté	Cumul section
Dépense (ou déficit)	144 350,00	222 682,17	367 032,17
Recettes (ou excédent)	367 032,17		367 032,17

**AINSI DÉLIBÉRÉ**

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing